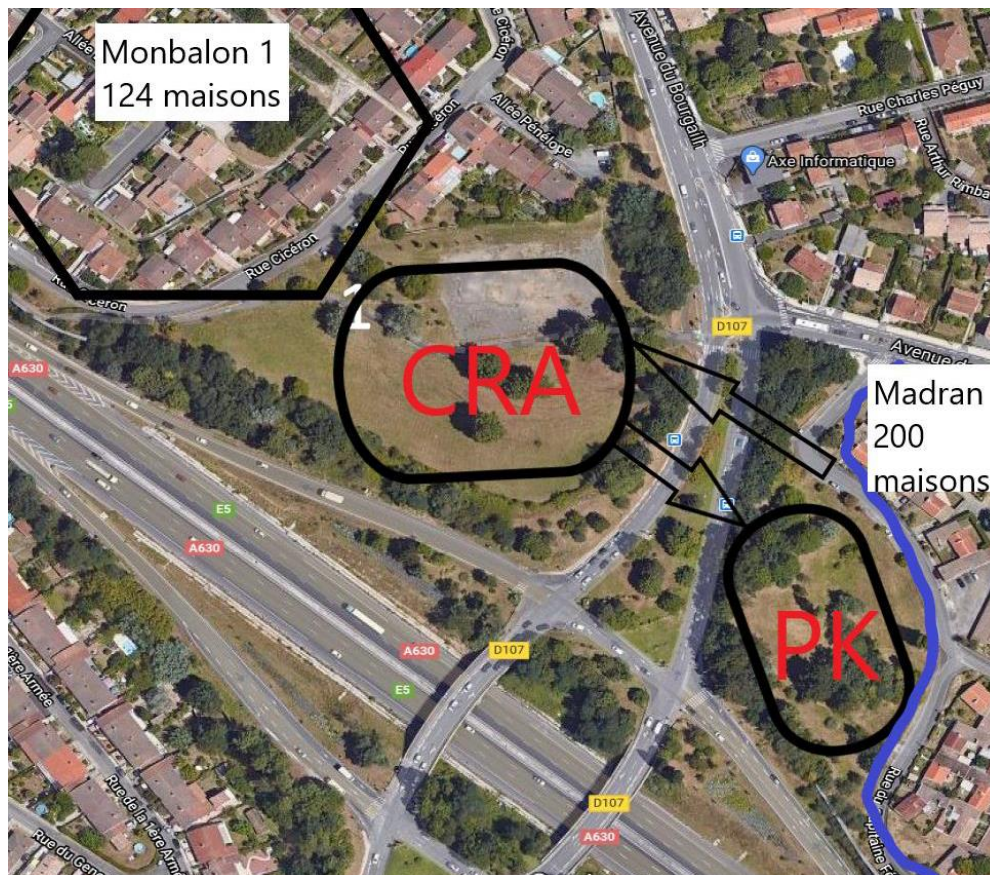


COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 21 FEVRIER 2022 CREATION D'UN CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE AU MONTEIL

Objet : Construction d'un centre de rétention administrative (CRA) sortie 13

Présents : Roger Lévy : Président du syndicat de quartier de France, Jean Claude Juzan : Président du comité des quartiers du Monteil, Thierry Vedrenne : Vice-président du comité du Monteil, Marie José Perreaud : présidente de l'ASL de Madran, Michel Laporte : Président de l'ASL Monbalon 1, Xavier Laborde Clausel : va être proposé comme Président du collectif. Franck Raynal : maire de Pessac accompagné de quelques élus de la majorité, Sébastien Saint Pasteur et Laure Curvale : élus d'opposition et conseillers départementaux, Bernard Garrigou : maire de Canéjan, conseil départemental.
Plus de 300 personnes présentes dans la salle et de nombreuses personnes n'ayant pas pu accéder à la salle.

Roger Lévy et Jean Claude Juzan présentent le dossier. Ils font défiler un diaporama. Le lieu d'implantation du CRA.



Roger Lévy : La construction des résidences concernées Monbalon 1 et le village de Madran. Ce sont des habitations construites à la fin des années 60, début des années 70 dans le cadre de l'accès à la propriété. (Loi Chalandon).
Ce Centre de Rétention Administrative serait le seul en France implanté dans une zone d'habitat pavillonnaire.



Il a été question de cette construction en 2019, puis 2 ans et demi de silence jusqu'à ce que ce sujet soit abordé en conseil municipal le 8 février à la demande de l'opposition. Des extraits de l'intervention de Mr le Maire lors de ce conseil municipal sont passés. Il dit que ce projet est celui de l'état mais qu'il n'y aura aucune interaction avec le voisinage : « Si je n'en avais pas les garanties, je ne serai pas relativement paisible et tranquille aujourd'hui »

Le malaise des habitants est immense, ils se mobilisent avec le comité des quartiers du Monteil, ils rencontrent un journaliste de Sud-Ouest, Mr le Maire est présent. La décision est prise de demander une audience à la préfète. Mr le Maire obtient un rendez-vous pour le vendredi 18 février, participeront à cette audience Mr le Maire, Mme la maire de secteur, les représentants du comité du Monteil, les représentants des habitants (ASL Monbalon et Madran).

Pendant cette rencontre il est évoqué une solution alternative pour le lieu de construction du CRA, Mme la préfète promet de l'étudier. Le soir même la presse annonce que la préfecture confirme la construction du CRA sortie 13. Incompréhension totale....

Jean Claude Juzan indique qu'il s'est renseigné auprès d'un notaire que la proximité du CRA peut faire perdre 30 à 40% de la valeur de l'immobilier. Il évoque avec colère le choix de cette implantation dans quartier pavillonnaire et populaire. Il précise à l'assistance que ce soir nous ne sommes pas réunis pour parler de la nécessité ni du fonctionnement du CRA, chacun a son opinion mais nous refusons le choix du lieu d'implantation.

Expression de la salle :

Mr le Maire souhaite s'exprimer : "C'est un sujet sensible, qui peut créer des inquiétudes justifiées mais aussi des peurs irraisonnées mais attention à ne pas faire d'amalgames. Je ne suis pas opposé au CRA mais il doit être en dehors d'une zone habitée.

J'ai reçu une information de la préfète en avril 2020, j'ai exprimé mon désaccord sur le lieu d'implantation, mais la préfecture n'a pas besoin de l'accord du maire. Nous savons que si l'Etat confirme la décision de construire à Pessac, le maire n'a qu'un avis consultatif, et le PLU permet depuis toujours la construction sortie 13. Nous pensons a minima qu'il faut une enquête publique pour le changement d'affectation du terrain qui est aujourd'hui un espace vert ouvert à tous.

Avec l'appui du Président de la métropole, aussi bien le précédent que l'actuel, nous avons cherché une solution alternative dans la partie sud du bioparc de Pessac Mérignac. En mars 2021, nous avons pris acte que ce terrain est devenu inconstructible du fait de la présence d'espèces protégées. Il est également bordé par une ligne à très haute tension.

Aujourd'hui, depuis fin janvier 2022, nous avons la confirmation que la zone nord du bioparc est bien constructible, et le projet d'un espace temporaire d'insertion (ETI), qui devait s'y réaliser, est déplacé, laissant le terrain disponible pour un autre projet. La ligne à haute tension, qui borde tout le bioparc doit être enterrée entre 2024 et 2026. A la connaissance de ces informations, nous pensons qu'un examen de cette nouvelle situation est nécessaire. Le Président de Bordeaux métropole qui est également le Maire de Mérignac a donné son accord pour échanger le terrain du bioparc avec l'État. Je le remercie pour son soutien qui est constant depuis le début. Aujourd'hui je n'ai pas de réponse officielle de la préfète, je ne comprends pas sa position dans la presse qui est contraire à l'engagement d'examiner notre projet avec « honnêteté », engagement pris devant les habitants et moi-même vendredi dernier. Nous devons défendre la solution alternative et obtenir son étude sérieuse de la part de l'Etat ”



Sébastien Saint Pasteur élus d'opposition : Sébastien Saint Pasteur élus d'opposition : “Je salue en premier lieu les comités et syndicats de quartiers pour leur mobilisation et l'organisation de cette réunion. Je regrette néanmoins qu'il faille attendre que l'opposition interpelle sur ce sujet pour que les Pessacais soient informés. Toutes les informations sont à la mairie depuis 2021. Il faut étudier toutes les possibilités même en dehors du Bioparc. Soyons tous mobilisés pour faire changer la donne.”

Laure Curvale, élue d'opposition : “ Ce soir, il y a de la transparence malgré les versions différentes qui se sont succédées depuis le conseil municipal, dans la presse. M. le Maire, je vous demande de partager toutes vos informations pour avancer en confiance. Il faut se battre pour ne pas avoir ce CRA qui reste un lieu d'enfermement.”

Plusieurs habitants interviennent. Ils regrettent de ne pas avoir été informés, d'apprendre ce qui va se passer chez eux par les journaux, d'être mis devant le fait accompli. Plusieurs habitants expliquent que l'achat de leur habitation est le résultat du travail de toute une vie, qu'ils se sont endettés, qu'on ne peut pas la dévaloriser comme ça. Les habitants de Monbalon expliquent que cet espace vert c'est la vie de leur quartier, c'est un passage vers les commerces et les écoles, c'est là que les enfants apprennent à faire du vélo, qu'ils jouent en toute sécurité, que les personnes âgées vont se reposer sur un banc sous les arbres, que s'organise des repas de voisins, des concours de pétanque.

En 1973 quand ils ont acheté ils étaient dans la verdure, en 1979 on a construit la rocade Ils subissent déjà les nuisances de la rocade. Le terrain en question a été gagné par habitants en compensation. N'y a-t-il pas de biodiversité sur ce terrain ?

Que devient la piste cyclable ?

A Madran comme à Monbalon la butte de terre protège des nuisances sonores de la circulation. Elle risque d'être détruite alors que la circulation va augmenter. Les rues du village de Madran sont étroites, elles suffisent à peine pour les habitants, le stationnement y est compliqué à organiser. C'est tout leur cadre de vie qui va changer.

Certains s'inquiètent du financement du centre lui-même mais surtout des infrastructures autour.

Mr le Maire rassure, tout est à la charge de l'état même la voirie alentour.

D'autres pessacais interviennent pour dire qu'ils n'habitent pas près de la sortie 13 mais sont solidaires de la lutte des riverains.

Jean Claude Juzan estime que tous les pessacais sont concernés, qu'il faut se rassembler pour faire reculer l'état.

Il propose la création d'un collectif citoyen qui rassemble les associations et les habitants. Le président pressenti serait Mr Xavier Laborde Clausel, Il se composera de trois comités de quartier (Monteil, 3M Bourgailh, France), les associations de copropriété ainsi que les associations de parents d'élèves sont déjà prêtes à rejoindre le collectif. Les particuliers sont invités à écrire à l'adresse “crapasla@gmail.com” pour se faire connaître.

Les actions pourront être une lettre au ministère de l'intérieur et à la présidence de la république, une pétition sur change.org, des banderoles sur la rocade et des manifestations graduées. Une souscription volontaire sera ouverte pour aider une action en justice et à un éventuel recours.

La Secrétaire du Comité des Quartiers du Monteil